

Personnes présentes	
Collectivités territoriales leurs groupements concernés	
Conseil Régional de Bretagne	Paul Molac
	Cyril Rouault
Questembert communauté	Joël Triballier
	Damien Ferret
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust	Fabrice Caro
	Patrick Latouche
	Laurent Greneux
	Julie Maingard
Mairie de Malansac	François Hervieux
Mairie de Molac	Marie Claude Costa Ribeiro Gomes
Mairie de Pluherlin	Gildas Possémé
	Jean Paul Fréoux
Mairie de Rochefort en Terre	Serge Buchet
Conseil départemental du Morbihan	Emmanuelle Morin
<ul> <li>Représentants des établissements publics, exploitants, usagers, a</li> </ul>	associations de protection de la nature, scientifiques
Conservatoire Botanique National de Brest	Loïc Delassus
Eaux et Vilaine (EPTB)	Anne Le Normand
Syndicat des propriétaires de la forêt privée du Morbihan	Yves de Francqueville
Association les amis du moulin de la grée	Christian Danilo
	Denis Danilo
	Robin Danilo
Rochefort-en-Terre Tourisme	Nicolas Jean
Représentants de l'État	·
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 56	Typhaine Delatouche
Office Français de la Biodiversité	Sébastien Gautier
Personnes Excusées	·
Chambre d'agriculture du Morbihan	Caroline Cornet
Groupe Mammalogique Breton	Thomas Le Campion
Mairie de Malansac	Gaëlle Rollin
Centre Régional de la Propriété Forestière	Pierre Brossier
Fédération de pêche du Morbihan	Robert Mouchy

#### Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Désignation de la structure porteuse du document d'objectifs du site Natura 2000 par Paul Molac et Cyril Rouault (Région Bretagne)
- 2. Vallée de l'Arz, 10 ans d'animation (bilan 2022, perspectives 2023/2024) par Julie Maingard (SMGBO)
- 3. Présentation de la cartographie des landes et de leurs potentiels de restauration par Loïc Delassus (CBNB)
- 4. Présentation de la politique des Espaces Naturels Sensibles et lignes directrices du futur schéma départemental par Emmanuelle Morin (Département 56)
- 5. Présentation du projet de restauration du moulin de la grée et de gestion des landes

#### 14h-début de réunion

# 1. Désignation de la structure porteuse du document d'objectifs du site Natura 2000 par Paul Molac et Cyril Rouault (Région Bretagne)

En tant qu'autorité administrative du site, la Région Bretagne anime cette partie du COPIL dédiée à la désignation de la structure porteuse.

L'objectif de cette séquence, qui concerne uniquement les membres du COPIL représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, est de désigner la structure animatrice du document d'objectifs (DOCOB). Cette désignation est encadrée par le code de l'environnement :

- Extrait de l'Art. L 414-2-III : « Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. »
- Extrait de l'Art. R 414-8-1 : « l'autorité administrative convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le président du comité ».

## Historique des désignations pour le site Natura 2000 « Vallée de l'Arz » :

- La Présidente du COPIL, M<sup>me</sup> Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Maire de Molac, a été désignée lors du COPIL du 15 janvier 2021. Son mandat de 3 ans court jusqu'au 15 janvier 2024.
- Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) a été désigné structure porteuse lors du COPIL du 16 janvier 2020. Depuis cette date, le syndicat mixte porte donc et anime la mise en œuvre du DOCOB. Son mandat de 3 ans a expiré le 16 janvier 2023.

La convocation des membres au présent COPIL a été faite par la Région Bretagne le 15 juin 2023. Suite à l'envoi de cette convocation, la candidature du SMGBO en tant que structure porteuse du document d'objectifs a été adressée à la Région, par écrit, le 19 juin 2023.

Un pouvoir a été reçu par la Région le 26 juin 2023 : Jean-Pierre GALUDEC, maire de Pluherlin, a donné pouvoir et a mandaté Gildas POSSEME, 1<sup>er</sup> adjoint à Pluherlin, pour le représenter lors du COPIL.

Avant de soumettre la candidature du SMGBO aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, la Région Bretagne fait le point sur les élu.e.s présent.e.s. L'arrêté préfectoral du 7 avril 2011 portant désignation des membres du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR5300058 « Vallée de l'Arz » précise que les collectivités territoriales et leurs groupements concernés sont :

Collectivité / Groupement	Elu(e) p	Elu(e) présent(e)	
Conseil Régional de Bretagne	OUI	Paul MOLAC	
Conseil Départemental du Morbihan	NON		
Communauté de communes du Pays de Questembert	OUI	Joël TRIBALLIER	
Commune de Pluherlin	OUI	Gildas POSSEME	
Commune de Rochefort en Terre	OUI	Serge BUCHET	
Commune de Molac	OUI	Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES	
Commune de Saint-Gravé	NON		
Commune de Malansac	OUI	François HERVIEUX	
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust	OUI	Fabrice CARO	

En l'absence d'opposition au sein de l'assemblée, la Région Bretagne prend acte de la désignation du SMGBO en tant que structure porteuse du document d'objectifs du site pour une durée de 3 ans renouvelable.

De plus, la Région Bretagne propose aux membres du COPIL représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements de prendre acte du fait que le SMGBO est en place et opère depuis le 16 janvier 2020. Il leur propose donc de régulariser sa désignation à compter du 16 janvier 2023, le renouvellement n'ayant pas été effectuée dès le terme des 3 années de mandat. En l'absence d'opposition au sein de l'assemblée, la Région Bretagne prend acte de la désignation du SMGBO en tant que structure animatrice du document d'objectifs du site sur l'ensemble de la période.

### 2. Vallée de l'Arz, 10 ans d'animation (bilan 2022, perspectives 2023/2024) par Julie Maingard (SMGBO)

Rappel de la démarche Natura 2000 et éléments de contexte du site de la vallée de l'Arz par le biais de 2 vidéos réalisées par le SMGBO.

Présentation du bilan 2022 et des perspectives d'actions 2023/2024.

Joël Triballier précise qu'on ne cite pas le site classé.

**Julie Maingard** confirme qu'un site classé de 290 ha se superpose au site Natura 2000 et qu'il est bien pris en compte. C'est d'ailleurs ce qui a initié la réflexion sur le volet restauration des landes et sur le choix de ne pas aménager le site.

**Anne Le Normand** ajoute qu'un projet d'extension du site est en réflexion pour le site des marais de vilaine. Les sites vallée de l'Arz et Marais de vilaine sont très proches et une extension du site vallée de l'Arz vers le site des marais de vilaine serait à étudier.

**Julie Maingard** précise qu'elle se rapprochera de Eaux et Vilaine pour échanger à ce sujet et qu'une réflexion autour de l'extension du périmètre du site vallée de l'Arz pourra être lancé courant 2024.

**Typhaine Delatouche** ajoute que des zones plus au nord du site pourraient également être intégrées à la réflexion.

**Sébastien Gautier** confirme que c'est une chance d'avoir des sites aussi proches avec des envies similaires de projection dans le temps.

**Yves de Francqueville** demande comment il est possible que le site Natura 2000 vallée de l'Arz ne s'interpose pas au projet de raccordement de la fibre. Selon lui des centaines d'arbres sont abattus sur la commune de Pluherlin pour l'installation du réseau.

**Gildas Possémé** répond que ce n'est pas la commune de Pluherlin qui est responsable de cela et qu'il n'y a pas autant d'arbres abattus à cette fin.

Un débat s'engage autour du sujet de la fibre entre **Paul Molac**, **Yves de Francqueville**, **Joël Triballier**, **Gildas Possémé**, **Jean Paul Fréoux** et **Marie Claude Costa Ribeiro Gomes**. Les élus répondent que la fibre allait uniquement nécessiter des élagages à proximité des lignes et non des abattages d'arbres. Ces élagages sont déjà effectués le long des réseaux de cuivre que la fibre va remplacer.

La séance reprend avec l'intervention de Loïc Delassus du Conservatoire Botanique National de Brest

### 3. Présentation de la cartographie des landes et de leurs potentiels de restauration par Loïc Delassus (CBNB)

Loïc Delassus présente l'étude pour laquelle le conservatoire a été missionné en 2022.

La cartographie des landes a été réactualisée sur près de 400 ha et une méthodologie a été proposée pour permettre d'évaluer le potentiel de restauration de celles-ci.

**Julie Maingard** ajoute que l'objectif de cette commande était d'obtenir un référentiel qui pourrait être mutualisé auprès des autres gestionnaires de landes. Cette étude va également permettre d'orienter les projets de gestion et de restauration pour le site vallée de l'Arz.

Un débat s'engage sur la pratique d'agropastoralisme entre **Patrick Latouche**, **Paul Molac**, **Jean Paul Fréoux** et **Loïc Delassus**.

**Julie Maingard** reprend la parole pour introduire la démarche des Espaces Naturels Sensibles et introduire la présentation du conseil départemental du Morbihan.

# 4. Présentation de la politique des Espaces Naturels Sensibles et lignes directrices du futur schéma départemental par Emmanuelle Morin (Département 56)

**Emmanuelle Morin** rappelle le fonctionnement de la politique ENS et précise que le schéma départemental est en cours de révision. Un appela été fait auprès des gestionnaires pour intégrer de nouveaux sites pouvant entrer dans la stratégie.

Fin des présentations en salle

**Cyril Rouault** rappelle que le mandat de présidence du copil se termine en janvier 2024 et lance un appel à candidature pour le prochain mandat. La désignation du Président ou de la Présidente aura lieu lors du prochain copil. Il ajoute qu'un nouvel arrêté sera également signé pour mettre à jour la composition des membres du copil.

**Julie Maingard** invite les participants à se rendre sur le terrain pour une présentation du projet de restauration du moulin de la grée associé à un projet de gestion et de restauration des milieux de landes.

5. Présentation du projet de restauration du moulin de la grée et des landes par l'association des amis du moulin de la grée.

Présentation du projet sur le terrain

17h30-fin de réunion